



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Vaccination contre la COVID-19 : Stratégie et organisation

Réunion professionnels de santé et fédérations hospitalières

Vendredi 5 février 2021

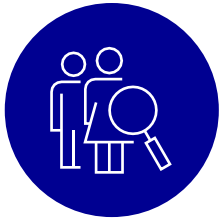
Ordre du jour

Déploiement du vaccin AstraZeneca

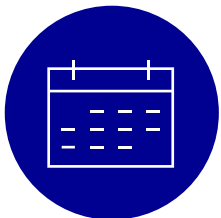
« Aller vers les populations à vacciner »

Avis HAS relatif à l'utilisation du vaccin AstraZeneca

Avis publié le 2 février







La vaccin AZ est recommandé aux **professionnels du secteur de la santé ou du médico-social de moins de 65 ans** et aux **personnes de moins de 65 ans** - *en commençant par les personnes de 50 à 64 ans et qui présentent des comorbidités*







La HAS recommande de **privilégier un intervalle de 9 à 12 semaines** entre les deux doses

Déploiement du vaccin Astra Zeneca en 3 temps

	Temps 1	Temps 2	Temps 3
	Dès premières livraisons (5 et 10 février) à mi/fin février	De la livraison du 17 février à début mars	Dès début mars (selon volume d'approvisionnement)
 Cible	Personnel soignant (moins de 50 ans)		
		Population générale des 50-64 ans (en commençant par ceux ayant des comorbidités)	
 Effecteurs et lieu de vaccination	Etablissements de santé (jusqu'à 3,000 établissements)	~100 000 médecins libéraux	Médecins libéraux Pharmaciens Sages-femmes IDE
 Distribution des doses	Allocation sur la base du volume de personnels à traiter par département	Contingentement des volumes par effecteur	Contingentement des volumes par effecteur (à préciser selon catégorie d'effecteurs)
 Approvisionnement	Approvisionnement des 100 établissements pivots par les dépositaires	Approvisionnement par les officines via les grossistes répartiteurs	

Calendrier prévisionnel de la campagne de vaccination AZ

Populations cibles	Taille, millions de personnes	2021					
		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Personnel soignant de moins de 50 ans - non inclus dans l'étape 1	~1						
Autres intervenants de santé - sapeurs-pompiers et aides à domicile non inclus dans l'étape 1	~0,5						
Population générale des 50-65 ans avec comorbidités	~2						
Population générale des 50-65 ans sans comorbidités	~11			Début mars selon le volume d'approvisionnement			

Ordre du jour

Déploiement du vaccin AstraZeneca

« Aller vers les populations à vacciner »



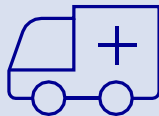
Rapprocher la vaccination des publics dont la situation ne permet pas de se déplacer de manière autonome (santé, situation de précarité, éloignement géographique)



Transport de la personne vers un centre de vaccination avec appui à la prise de rendez-vous sur des créneaux dédiés



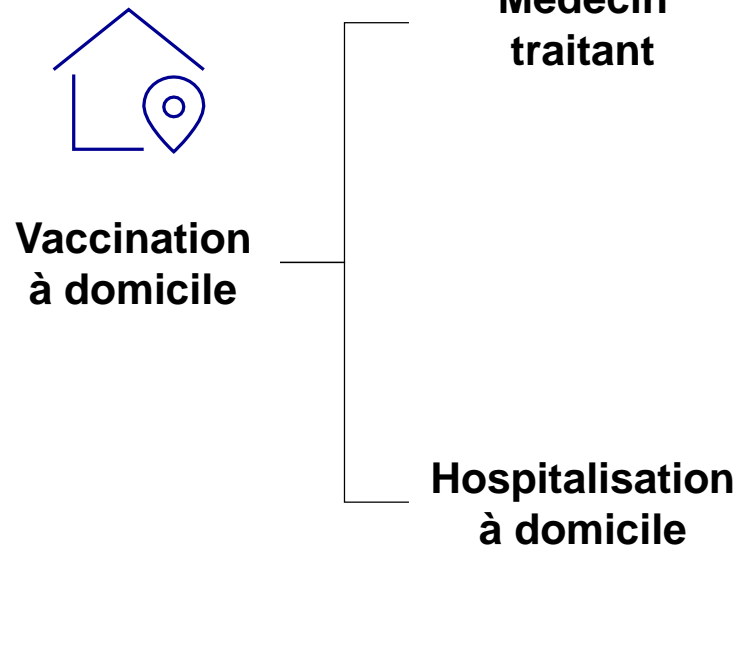
Vaccination à domicile par le médecin traitant ou dans un cadre d'hospitalisation à domicile



Déploiement d'équipes mobiles, lorsque cela est jugé territorialement pertinent

Détails pages suivantes

Facilitation possible de la vaccination à domicile



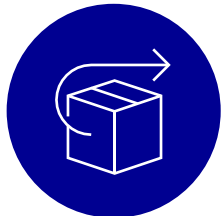
- **Pour les patients qui ne peuvent ni se rendre au centre de vaccination ni au cabinet médical**
 - **Doit permettre de respecter les conditions de sécurité liées à la vaccination (respect des consignes de conservation du vaccin, remplissage de Vaccin COVID...)**
-
- **Peut être envisagée après accord entre le médecin coordonnateur de la HAD et le médecin traitant**
 - **Les doses de vaccins sont alors alimentées par le stock de l'établissement de santé concerné**

Mise en place d'équipes mobiles de vaccination



Les équipes mobiles doivent permettre de renforcer les capacités de vaccination des populations :

- **Dans l'incapacité ou en grande difficulté** pour accéder aux lieux de vaccination
- **Installées dans des zones à faible densité** de population



Les équipes mobiles de vaccination seront approvisionnées par un centre de vaccination ou un établissement de santé pivot et à terme par une pharmacie d'officine



Une équipe mobile de vaccination doit **a minima comprendre un médecin et un Infirmier Diplômé d'Etat (IDE)** - *Si nécessaire, un personnel administratif peut être associé*

Déroulement de la vaccination par les équipes mobiles



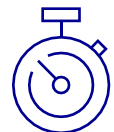
La personne à vacciner **est accueillie par un professionnel de l'EMV qui remplit ou aide la personne à remplir le questionnaire de santé**



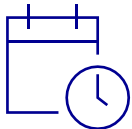
Le médecin vérifie alors l'absence de contre-indication à la vaccination.
Consultation médicale uniquement en cas de doute lié au remplissage du questionnaire



Injection



La personne est dirigée vers l'espace de repos pour assurer l'observation de 15+ minutes après injection



Le RDV pour la deuxième dose doit être pris dès la première injection

Questions